

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 582

3 mars 2015

SOMMAIRE

Amer-Sil S.A.	27893	Heritage Collection S.A.	27906
Angelmar Management CO	27936	HHY Luxembourg S.à r.l.	27890
Bombicht Carburants S.à r.l.	27892	Hottinger Financial S.A.	27913
Borneo Development S.A.	27906	Ichdrasil S.A.	27896
CDG S.à r.l.	27891	Immo VSM S.A.	27899
CDG S.à r.l & Cie S.e.c.s.	27891	Inter Cuisine S.à r.l. & Co SECS	27896
Celanese International Holdings Luxem- bourg S.à r.l.	27914	International Network of Competences Sàrl	27896
CGE Investments (No. 2) S.à r.l.	27892	IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l.	27896
Château de Beggen S.A.	27890	MGE Giunchetto Wind Park S.A.	27893
Cidron Delfi S.à r.l.	27891	M&G Real Estate Finance 1 Co	27895
Credit Suisse Atlas I Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	27891	Michaels of Luxembourg S.à r.l.	27894
CTO Europe Holding S.A.	27919	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	27893
DAH Real Estates S.à r.l.	27892	Mossi & Ghisolfi International S.à r.l.	27919
Dentaltechnik Azzaretto s.à r.l.	27892	Munawwar S.A.	27895
Dentsply S.à r.l.	27890	Nova Holdings S.A. - SPF	27895
DFT Invest S.A.	27918	Optimum One S.à r.l.	27894
D-R Luxembourg Holding 1	27891	Orion IV European 32 S.à r.l.	27894
DS Smith (Luxembourg) S.à r.l.	27895	Orion IV European 8 S.à r.l.	27897
Family Office Luxembourg S.A.	27935	Services Domotiques et Informatiques ...	27918
Fiaccom	27890	SSCP Vision Parent S.C.A.	27923
Fidugia S.A.	27890	Telenet International Finance S.à r.l.	27903
Finpart	27893	Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A.	27900
Habitat Concept & Immobilier s.à r.l.	27913	Valbo S.A.	27936

Fiaccom, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 86.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015015017/10.

(150018223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

HHY Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.899.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015065/10.

(150018220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Fidugia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 32, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 135.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015015795/11.

(150018647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Dentsply S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.250.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 octobre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2015015681/11.

(150018705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Château de Beggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 133.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015015613/12.

(150018815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

CDG S.à r.l & Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.770.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.
Référence de publication: 2015015639/10.
(150018506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

CDG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.
Référence de publication: 2015015640/10.
(150018433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Credit Suisse Atlas I Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.165.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 31 octobre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 1^{er} décembre 2014.
Référence de publication: 2015015624/11.
(150018700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

D-R Luxembourg Holding 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 147.207.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 novembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 3 décembre 2014.
Référence de publication: 2015015677/11.
(150019155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Cidron Delfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 157.774.

Rectificatif dépôt L140035330 déposé le 26/02/2014

Les statuts coordonnés au 22 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015015614/12.
(150018510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

CGE Investments (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.548.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015014915/9.

(150017818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Dentaltechnik Azzaretto s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 161.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015014948/9.

(150017507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

DAH Real Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 126.578.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 39, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015014943/13.

(150017512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Bombicht Carburants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 129.649.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2014.

Les associés se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

Madame Scholer Georgette, demeurant à L-5318 Contern, 3, rue Belle-Vue, est nommée gérante administrative avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Monsieur Steinmetz Charles, demeurant à L-5318 Contern, 3, rue Belle-Vue, est nommé gérant technique avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Monsieur Steinmetz Jean, demeurant à L-6188 Gonderange, 67, op der Tonn, fut nommé gérant technique depuis le 12 juillet 2007.

La durée des mandats est indéterminée.

Pouvoir de signature:

La société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un des gérants techniques et de la gérante administrative.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Pour extrait conforme

BOMBICHT CARBURANTS S.à r.l.

Référence de publication: 2015014847/23.

(150017959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

MGE Giunchetto Wind Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 117.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013686/9.

(150016000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Finpart, Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.
R.C.S. Luxembourg B 92.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015015021/10.

(150018222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 11.937.

La liste des signatures autorisées établie au 2 janvier 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015015191/12.

(150017854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Amer-Sil S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.850.000,00.

Siège social: L-8281 Kehlen, 61, rue d'Olm.
R.C.S. Luxembourg B 8.871.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue le 5 décembre 2014

L'Assemblée de la Société a décidé:

1/ D'accepter la démission des personnes suivantes avec effet au 5 décembre 2014:

- Mme Alexandra MOORE, Administrateur de la Société; et
- Mr Dana R. BARLOW, Administrateur de la Société.

2/ De nommer les personnes suivantes avec effet au 5 décembre 2014 et ce pour une durée déterminée de 6 ans:

- Monsieur Luc Pierre Georges DELHAYE, né le 15 février 1965 à Ekeren, Belgique, demeurant au 7, rue des Essarts, B-6700 Arlon, Belgique, en qualité d'Administrateur de la société,
- Monsieur Alain Auguste Louis CATTIAUX, né le 16 septembre 1959 à Cambrai, France, demeurant au 26, rue Delorme, F-08200 Balan, France, en qualité d'Administrateur de la société, et
- Madame Carole Marie LAINÉ, née le 7 octobre 1981 à Ploemeur, Morbihan, France, demeurant au 352, rue du Bois de Loo, B-6717 Attert, Belgique, en qualité d'Administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2015014824/22.

(150017960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Optimum One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 184.652.

—
Extrait rectificatif à l'acte L140060679 déposé le 14/04/2014

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 31 mars 2014 que Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B160456, a cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Bear Head S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B179137.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2015015217/17.

(150017694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Michaels of Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 184.767.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 22 janvier 2015

En date du 22 janvier 2015, l'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission de Claudine Schinker en tant que Gérant B, et ce avec effet rétroactif au 7 janvier 2015.

L'associé unique a décidé de nommer Laetitia Borucki, née le 15 mars 1976 à Creutzwald en France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant B et ce, avec effet rétroactif au 7 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015015170/18.

(150017363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Orion IV European 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 191.662.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2015, Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173948, alors associé unique de Orion IV European 32 S.à r.l., a cédé la totalité de ses douze mille cinq cents (12,500) parts sociales qu'elle détenait dans Orion IV European 32 S.à r.l. à Orion IV European 25 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189080.

Suite à cette cession, Orion IV European 25 S.à r.l. est devenue l'associé unique de Orion IV European 32 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion IV European 32 S.à r.l.

Référence de publication: 2015015219/19.

(150017645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

Les statuts coordonnés au 09 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015164/9.

(150017442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.199.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 30 octobre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2015015708/11.

(150018702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Nova Holdings S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.123.

Extrait de la décision du conseil d'administration du 26 janvier 2015

Le Conseil d'Administration décide de fixer avec effet immédiat le siège social de la société au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOVA HOLDINGS S.A. - SPF

Référence de publication: 2015015214/12.

(150017987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Munawwar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.384.

Extrait des résolutions des actionnaires datées du 21 janvier 2015

En date du 21 janvier 2015, les actionnaires de la Société ont pris connaissance de la démission de Claudine Schinker, administrateur de classe B et ce avec effet rétroactif au 7 janvier 2015.

En cette même date, les actionnaires ont décidé:

- de nommer Laetitia Borucki, née le 15 mars 1976 à Creutzwald en France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de classe B et ce, avec effet rétroactif au 7 janvier 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

- de renouveler le mandat de Masri Junaidi, Administrateur de classe A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

- de renouveler le mandat de Certifica Luxembourg S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015015176/22.

(150017525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Inter Cuisine S.à r.l. & Co SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 47.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015095/9.

(150017510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Ichdrasil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 51.385.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015082/9.

(150017521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

International Network of Competences Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 109.444.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société le 31 décembre 2014

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société anonyme INTERNATIONAL NETWORK OF COMPETENCES SÀRL - EN LIQUIDATION VOLONTAIRE a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années à partir d'aujourd'hui à son ancien siège social, à savoir le 2, rue Wilson; L - 2732 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Gilbert HIRTZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2015015098/17.

(150018014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 172.968.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 2 janvier 2015

L'Associé Unique de IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Mark Sears en tant que gérant de la Société à partir du 2 janvier 2015;

- De nommer:

* Monsieur Paul White, né à Sandwell, Royaume-Uni, le 27 mars 1980, résidant professionnellement au 5 Welbeck Street, W1G 9YQ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société à partir du 2 janvier 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2015015106/19.

(150017503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Orion IV European 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.380.

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173948 (the "Sole Member"),

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 16 December 2014.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Orion IV European 8 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 182380, incorporated pursuant to a notarial deed dated 2 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 January 2014 number 121.

The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand four hundred forty euro (EUR 1,440.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to thirteen thousand nine hundred forty euro (EUR 13,940.-) through the issue of one thousand four hundred forty (1,440) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in kind;

2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's share capital by an amount of one thousand four hundred forty euro (EUR 1,440.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to thirteen thousand nine hundred forty euro (EUR 13,940.-) through the issue of one thousand four hundred forty (1,440) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in kind.

The one thousand four hundred forty (1,440) new shares issued have been entirely subscribed by the Sole Member for the aggregate amount of one hundred forty-four thousand euro (EUR 144,000.-).

The shares so subscribed by the Sole Member have been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of part of a receivable of the amount of one hundred forty-four thousand euro (EUR 144,000.-). Proof of the existence and the value of such contribution in kind has been produced to the undersigned notary by a valuation certificate issued by the board of managers of the Company signed on 16 December 2014.

The total contribution in the amount of one hundred forty-four thousand euro (EUR 144,000.-) shall be allocated as follows:

- one thousand four hundred forty euro (EUR 1,440.-) to the share capital of the Company; and
- one hundred forty-two thousand five hundred sixty euro (EUR 142,560.-) to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member resolves to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at thirteen thousand nine hundred forty euro (EUR 13,940.-), divided into thirteen thousand nine hundred forty (13,940) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares").”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand six hundred euros (EUR 1,600).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173948, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Orion IV European 8 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182380, constituée suivant un acte notarié en date du 2 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 janvier 2014 sous le numéro 121.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille quatre-cents quarante euros (EUR 1.440,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille neuf cent quarante euros (EUR 13.940,-) par l'émission de mille quatre cent quarante (1.440) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en nature;
2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;
3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille quatre-cents quarante euros (EUR 1.440,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille neuf cent quarante euros (EUR 13.940,-) par l'émission de mille quatre cent quarante (1.440) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en nature.

Les mille quatre cent quarante (1.440) parts sociales nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de cent quarante-quatre mille euros (EUR 144.000,-).

Les parts sociales ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement payées par le biais d'un apport en nature consistant en une partie d'une créance d'un montant de cent quarante-quatre mille euros (EUR 144.000,-). La preuve de l'existence et la valeur de cet apport en nature a été fournie au notaire soussigné par un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société le 16 décembre 2014.

L'apport global d'un montant de cent quarante-quatre mille euros (EUR 144.000,-) est affecté comme suit:

- Mille cent quarante euros (EUR 1.140,-) au capital social de la Société; et
- Cent quarante-deux mille cinq cent soixante euros (EUR 142.560,-) à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à treize mille neuf cent quarante euros (EUR 13.940,-) divisé en treize mille neuf cent quarante (13.940) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales».)»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2014. REM/2014/2903. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014499/129.

(150016830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Immo VSM S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 188.220.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Immo VSM S.A." ayant son siège social L-4281 Esch-sur-Alzette, 7 rue Portland, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 30 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2332 du 1 septembre 2014, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 188 220.

La séance est ouverte à 11.40 heures sous la présidence de Monsieur Luc Schmitt, demeurant professionnellement à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7 rue Portland.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michele SENSI, demeurant professionnellement à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.600.000.- (six millions six cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) à EUR 6.631.000 (six millions six cent trente-et-un mille euros) par l'émission de 66.000 (soixante-six mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.-(cent euros) chacune, libérées par un apport en numéraire;

2.- Souscription des 66.000 nouvelles actions par l'actionnaire unique actuel.

3.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour refléter les décisions prises;

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de SIX MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (EUR 6.600.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) à SIX MILLIONS SIX CENT TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 6.631.000.-) par la création et l'émission de SOIXANTE-SIX MILLE (66.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer entièrement par l'actionnaire unique par un versement en numéraire.

Deuxième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social souscrit de la société est fixé à SIX MILLIONS SIX CENT TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 6.631.000.-) représenté par SOIXANTE-SIX MILLE TROIS CENT DIX (66.310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées."

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 4.100.- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: SCHMITT, SENSI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/01/2015. Relation: EAC/2015/1920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27/01/2015.

Référence de publication: 2015014338/62.

(150017049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.670.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of the month of January.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 120670, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated 10th October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2276 of 6th December 2006.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 14th January 2008 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 745 of 27th March 2008.

The meeting was presided by Maître Milène Drweski, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Maître Alexandre Pel, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The meeting was duly convened by convening notices sent by registered mail on 9 January 2015 to all the shareholders inscribed on the shareholders' register of the Company.

II. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that (i) out of twelve (12) shareholders of the Company, ten (10) shareholders were present or represented, and (ii) out of nineteen million six hundred seventy-one thousand nine hundred and fifty (19,671,950) shares in issue, fourteen million eight hundred ten thousand four hundred and seventy one (14,810,471) shares were represented at the present meeting, representing seventy five point twenty-nine percent (75,29%) of the share capital of the Company.

IV. The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate and resolve on the agenda set out below:

Agenda

Approval of the amendment of the object of the Company and consequential amendment of article 3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 3. Corporate Objectives.** «The object of the Company is the holding of interests and participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities which form part of the group of companies (i) to which TDF S.A., a French société anonyme registered with the registry of commerce and companies of Paris under number RCS 342 404 399, belongs (the “TDF Group”) and/or (ii) to which MEDIA BROADCAST GmbH, a company with limited liability incorporated under the laws of Germany, registered under HRB 81139 in the commercial register of the local court of Cologne belongs (the “MEDIA BROADCAST Group”), and businesses, carrying out some or all of the activities carried out by the TDF Group and/or MEDIA BROADCAST Group, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or derivative instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. For the purpose of carrying out the above-mentioned corporate purpose, the Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad and holding of interests and participations, in any form whatsoever, in entities investing in any form whatsoever (including as lender) directly or indirectly in the TDF Group and/or the MEDIA BROADCAST Group.

The Company may from time to time borrow in any form, and draw, make, accept, endorse, execute and issue promissory notes, drafts, bills of exchange, warrants, bonds, debentures and other negotiable or non-negotiable instruments and evidence of indebtedness.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose».

After the foregoing was approved by the general meeting of the shareholders, the following resolution was adopted at the majorities set out hereafter:

Sole resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter to approve the amendment of the corporate objectives of the Company and consequently to amend article 3 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

	Number of shareholders	% of share capital:
For:	10 out of 12	75,29
Against:	0 out of 12	0
Abstention:	0 out of 12	0

The item of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1.400,-Eur.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Followed by a french translation

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120670, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2276 du 6 décembre 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 janvier 2008 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 745 du 27 mars 2008.

L'assemblée a été présidée par Maître Milène Drweski, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Alexandre Pel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant donc été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'assemblée a été dûment convoquée par avis de convocation envoyés par courrier recommandé le 9 janvier 2015 à l'ensemble des associés inscrits dans le registre des associés de la Société.

II. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il ressort de ladite liste de présence que (i) des douze (12) associés de la Société, dix (10) associés étaient présents ou représentés, et (ii) des dix-neuf millions six cent soixante-et-onze mille neuf cent cinquante (19,671,950) parts sociales émises, quatorze millions huit cent dix mille virgule quatre cent soixante-et-onze (14.810,471) parts sociales étaient représentées à la présente assemblée, représentant soixante-quinze virgule vingt-neuf pour cent (75,29%) du capital social de la Société.

IV. La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

Approbation de la modification de l'objet social de la Société et modification en conséquence de l'article 3 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** «L'objet de la Société est de détenir des intérêts et des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise qui fait partie du groupe de sociétés (i) auquel TDF S.A., une société anonyme française, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro RCS 342 404 399 (le «Groupe TDF») appartient et/ou (ii) auquel MEDIA BROADCAST GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée sous droit allemand, enregistrée sous le numéro HRB 81139 au registre de commerce du Tribunal local de Cologne (le «Groupe MEDIA BROADCAST») appartient, et dans toutes entreprises qui réalisent en tout ou en partie les activités réalisées par le Groupe TDF et/ou par le Groupe MEDIA BROADCAST, ainsi que dans l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières ou produits dérivés de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. En vue d'exercer l'objet social sus-mentionné, la Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères et détenir des intérêts et des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entités investissant sous quelque forme que ce soit (y compris en tant que prêteur) directement ou indirectement dans le Groupe TDF et/ou le Groupe MEDIA BROADCAST.

La Société peut, de temps en temps, emprunter sous toute forme, et retirer, faire, accepter, endosser, signer et procéder à l'émission d'effets de commerce, lettres de change, bons de souscription, d'obligations, de certificats de créance ou tout autre instrument négociable ou non négociable et reconnaissances de dettes.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale des associés a adopté la résolution suivante aux majorités énoncées ci-après.

Résolution unique

L'assemblée a décidé aux majorités énoncées ci-après de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence de l'article 3 des statuts de la Société tel que défini dans l'ordre du jour.

	Nombre d'associés:	% du capital social:
Pour:	10 sur 12	75,29
Contre:	0 sur 12	0
Abstentions:	0 sur 12	0

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à 1.400.-Eur.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: DREWSKI, PEL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/01/2015. Relation: EAC/2015/1544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22/01/2015.

Référence de publication: 2015012418/156.

(150014366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Telenet International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 475.031.000,00.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.066.

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

were taken these resolutions (the Resolutions) by the sole shareholder of "Telenet International Finance S.à r.l." (the Company") a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to notarial deed enacted on 17 August 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 08 October 2010, number 2122.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 09 September 2013, number 2197,

it appears:

"Telenet NV", a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Liersesteenweg 4, B-2800 Mechelen, Belgium, registered under number RPR 0473.416.418 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Antoine FORTIER, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 12 of the Articles and articles 200-1 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of eighty million Euros (EUR 80,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred ninety-five million thirty-one thousand Euros (EUR 395,031,000.-), represented by one thousand (1,000)

shares without nominal value, to four hundred seventy-five million thirty-one thousand Euros (EUR 475,031,000.-) represented by one thousand (1,000) shares without nominal value, without issuance of new shares, but by increasing the accounting par value of the existing shares.

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at four hundred seventy-five million thirty-one thousand Euros (EUR 475,031,000.-) represented by one thousand (1000) shares without nominal value.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to fully pay up the increase of the accounting par value of the shares by a contribution in kind consisting of part of a receivable the Sole Shareholder holds against the Company for an aggregate amount of eighty million euro (EUR 80,000,000.-) (the Receivable), to be allocated to the share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced to the undersigned notary by, inter alia, (i) the balance sheet of the Sole Shareholder dated 30 November 2014 (the Balance Sheet) and signed for approval by the management of the Sole Shareholder, and (ii) a certificate issued on 05 December 2014 by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the Company. It results from such certificate that, as the date of such certificate:

1) "the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown in the attached balance sheet under line item 52 "Other amounts receivable within one year", containing amongst others "C/A Cashpool Telenet International Finance";

2) the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable in the framework of the Contribution;

3) the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

4) based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company is valued, pursuant to the attached Balance Sheet, at least eighty million euro (EUR 80,000,000.-), and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

5) the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company in the framework of the Contribution and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability in the framework of the Contribution; and

6) all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Civil Code."

Such certificate and copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which should hence be read:

" **5.1.** The share capital is set at four hundred seventy-five million thirty-one thousand Euros (EUR 475,031,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form without par value each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and (ii) empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above share capital increase in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Sole Shareholder or charged to the Sole Shareholder as a result of these Resolutions is estimated at approximately six thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by its surnames, name, civil status and residence the proxy holder signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze,
le dix-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été prises les présentes résolutions (les Résolutions) de l'associé unique de «Telenet International Finance S.à r.l.», (la «Société») une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié dressé en date du 17 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 08 octobre 2010 sous le numéro 2122. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 12 Juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 09 Septembre 2013 sous le numéro 2197,

a comparu:

Telenet NV, une société anonyme constituée et existante sous les lois de Belgique, dont le siège social se situe à Liersesteenweg 4, B-2800 Mechelen, Belgique, immatriculée sous le numéro RPR 0473.416.418 (l'Associé Unique);

représentée par Maître Antoine FORTIER, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, par voie de procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes, conformément aux dispositions l'article 12 des Statuts et des articles 200-1 et 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingts millions d'euros (EUR 80,000,000.-) afin de porter le montant du capital social actuel de trois cent quatre-vingt-quinze millions trente et un mille euros (EUR 395,031,000.-), représenté par mille (1,000) parts sociales sans valeur nominale à quatre cent soixante-quinze millions trente et un mille euros (EUR 475,031,000.-), représenté par mille (1,000) parts sociales sans valeur nominale, sans émission de nouvelles parts sociales, mais par augmentation du pair comptable des parts sociales existantes.

L'Associé Unique prend note que, en conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à quatre cent soixante-quinze millions trente et un mille euros (EUR 475,031,000.-), représenté par mille (1,000) parts sociales sans valeur nominale.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus déclare payer l'augmentation du pair comptable des parts sociales existantes par un apport en nature consistant en une partie de la créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société pour un montant total de quatre-vingts millions d'euros (EUR 80,000,000.-) (la Créance), qui sera versée sur le compte de capital-actions de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est prouvée au notaire instrumentant par, entre autres, (i) le bilan de l'Associé Unique en date du 30 novembre 2014 (le Bilan) et signé pour approbation par la gérance de l'Associé Unique, et (ii) un certificat émis le 05 décembre 2014 par la gérance de l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la Société. Il résulte d'un tel certificat qu'à la date de celui-ci:

1) la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est indiquée dans le bilan annexé datés sous le point 52 «créance dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an» contenant entre autre «C/A Cashpool Telenet International Finance»;

2) l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, il est le seul autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance dans le cadre de l'Apport;

3) la Créance est certaine, liquide et exigible;

4) sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la Créance apportée à la Société est évaluée, conformément au Bilan annexé, à au moins quatre-vingts millions euros (EUR 80,000,000.-) et depuis le Bilan, aucun changement qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu;

5) la Créance apporté à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de l'Apport et n'est soumis à aucune restriction ni grevé d'un quelconque gage ou droit préférentiel limitant sa cessibilité dans le cadre de l'Apport; et

6) toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apporté à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance, qui sera éteinte par confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-quinze millions trente et un mille euros (EUR 475,031,000.-), représenté par 1,000 (mille) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de (i) modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et (ii) donner pouvoir et autoriser chaque gérant de la Société et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. agissant individuellement, à procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incomberont à l'Associé Unique ou qui seront mis à sa charge du fait de ces Résolutions s'élève à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses prénoms, nom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent acte notarié original.

Signé: A. FORTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18058. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015014669/165.

(150017162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

**Heritage Collection S.A., Société Anonyme,
(anc. Borneo Development S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 186.592.

L'an deux mille quinze, le quinze janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BORNEO DEVELOPMENT S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 186.592, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1743 du 4 juillet 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Marilyn KRECKE, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la société n'a émis aucun emprunt obligataire.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Démission des quatre administrateurs;

2. Décharge à accorder aux administrateurs sortants;
3. Changement de la dénomination sociale de la société en "HERITAGE COLLECTION S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts;
4. Modification de la valeur nominale des actions pour passer de cent euros (EUR 100,-) chacune à un euro (EUR 1,-) chacune avec augmentation correspondante du nombre d'actions;
5. Création de trois catégories d'actions A, B et C, conversion des actions existantes et affectation des actions à la catégorie respective;
6. Augmentation du montant du capital autorisé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-);
7. Autorisation à donner au Conseil d'Administration afin de limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, de façon à faciliter la collecte de capitaux destinés au déploiement des activités de la société, étant entendu qu'en toute circonstance les actions à souscrire en numéraire doivent être offertes par préférence aux actionnaires, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions, pendant une période de souscription d'une durée minimum de trente jours, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.
8. Refonte complète des statuts sans pour autant changer, ni le nom, ni la durée, ni son capital social, ni l'exercice social, ni la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle mais en modifiant la clause de l'objet social, qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Pour atteindre cet objet, la Société pourra acquérir par souscription, achat, option, échange, ou tout autre moyen des participations, actions, et autres titres participatifs, obligations, dettes, certificat de dépôt et tout autre instrument de dette, et plus généralement, tout titre et instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, fusion, scission, développement, gestion et contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, dans le but de réaliser son objet. Elle pourra émettre des reconnaissances de dettes, des obligations, des dettes, et tout type d'instruments de dettes, incluant des instruments convertibles en action de la Société. La Société peut prêter des fonds, incluant les sommes provenant de prêt et/ou de l'émission d'instrument de dettes, en faveur de ses filiales et de ses sociétés affiliées. Elle pourra également garantir et consentir des sûretés en faveur de parties tierces pour sécuriser ses obligations ou celles de sociétés affiliées. De plus, la Société pourra gager, transférer, ou créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs et pourra ouvrir des comptes bancaires en son nom propre.

La Société pourra plus généralement recourir à toute technique et instrument relatifs à ses investissements dans le but de les gérer efficacement, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change ou de taux d'intérêt, et tout autre risque.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle et de supervision, et effectuer toute opération, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Sous réserve de l'accord des actionnaires, il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales, filiales ou bureau tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»;

9. Nomination de quatre administrateurs;
10. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective;
11. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne Messieurs Marc KOEUNE, Michaël ZIANVENI, Denis BREVER et Jean-Yves NICOLAS.

Deuxième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs sortants.

Troisième résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en "HERITAGE COLLECTION S.A.".

En conséquence, l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "HERITAGE COLLECTION S.A.". "

Quatrième résolution

La valeur nominale des actions de la société est réduite de cent euros (EUR 100,-) chacune à un euro (EUR 1,-) chacune avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune seront réparties à la diligence du conseil d'administration de la société, entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de créer trois catégories d'actions distinctes: Les actions de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C.

L'assemblée décide que toutes les actions existantes sont converties comme suit:

- Vingt-neuf mille neuf cents (29.900) actions de Classe A;
- Cent (100) actions de Classe B; et
- Mille (1.000) actions de Classe C.

Sixième résolution

L'assemblée décide à augmenter le capital autorisé à concurrence de quarante-neuf millions cinq cent mille euros (EUR 49.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à cinquante millions euros (EUR 50.000.000,-).

Septième résolution

L'assemblée donne l'autorisation au Conseil d'Administration afin de limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, de façon à faciliter la collecte de capitaux destinés au déploiement des activités de la société, étant entendu qu'en toute circonstance les actions à souscrire en numéraire doivent être offertes par préférence aux actionnaires, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions, pendant une période de souscription d'une durée minimum de trente jours, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée,

lequel rapport, après avoir été signé NE VARIETUR par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Huitième résolution

L'assemblée décide à procéder à une refonte complète des statuts de telle manière qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "HERITAGE COLLECTION S.A.". "

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à dix (10) ans à compter du jour du présent acte. La durée de la société ne peut être successivement prorogée qu'avec l'accord unanime des actionnaires. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts, et recueillant une majorité qualifiée dans chaque catégorie A, B et C. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Pour atteindre cet objet, la Société pourra acquérir par souscription, achat, option, échange, ou tout autre moyen des participations, actions, et autres titres participatifs, obligations, dettes, certificat de dépôt et tout autre instrument de dette, et plus généralement, tout titre et instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, fusion, scission, développement, gestion et contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, dans le but de réaliser son objet. Elle pourra émettre des reconnaissances de dettes, des obligations, des dettes, et tout type d'instruments de dettes, incluant des instruments convertibles en action de la Société. La Société peut prêter des fonds, incluant les sommes provenant de prêt et/ou de l'émission d'instrument de dettes, en faveur de ses filiales et de ses sociétés affiliées. Elle pourra également garantir et consentir des sûretés en faveur de parties tierces pour sécuriser ses obligations ou celles de sociétés affiliées. De plus, la Société pourra gager, transférer, ou créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs et pourra ouvrir des comptes bancaires en son nom propre.

La Société pourra plus généralement recourir à toute technique et instrument relatifs à ses investissements dans le but de les gérer efficacement, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change ou de taux d'intérêt, et tout autre risque.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle et de supervision, et effectuer toute opération, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Sous réserve de l'accord des actionnaires, il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales, filiales ou bureau tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties comme suit:

- vingt-neuf mille neuf cents (29.900) Actions de Classe A;
- Cent (100) Actions de Classe B; et
- Mille (1.000) Actions de Classe C.

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie sont définis dans les présents statuts.

Aux conditions prévues pour la modification des statuts, la société se réserve le droit d'émettre des actions privilégiées de catégorie D, dont la souscription est réservée aux employés clef de la Société ou de ses filiales et sous filiales. De telles actions pourront bénéficier d'un droit à dividende privilégié. Les attributs des actions de la Classe D ainsi que la notion d'employé clef du groupe seront redéfinis ultérieurement dans les statuts par une décision des actionnaires. Elles pourront être souscrites directement ou bien par conversion d'obligations convertibles émises à cet effet.

Art. 4. Droit de souscription préférentiel. Les actions à souscrire en numéraire doivent être offertes par préférence aux actionnaires, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

Lors de l'augmentation de capital au sein d'une catégorie d'actions, l'exercice du droit de souscription préférentiel par les actionnaires des autres catégories n'intervient qu'après l'exercice de ce droit par les actionnaires de la catégorie dans laquelle les nouvelles actions sont émises.

Le droit de souscription peut être exercé pendant un délai fixé par le Conseil d'Administration, qui ne peut être inférieur à trente jours à dater de l'ouverture de la souscription annoncée aux actionnaires par lettre recommandée.

De façon à faciliter la collecte de capitaux destinés au déploiement des activités de la société, le Conseil d'Administration a l'autorisation de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé, étant entendu qu'en toute circonstance les actions à souscrire en numéraire doivent être offertes par préférence aux actionnaires, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions, pendant une période de souscription d'une durée minimum de trente jours.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social à cinquante millions euros (EUR 50.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, la présente autorisation étant valable endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 15 janvier 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts et recueillant une majorité qualifiée des porteurs d'Actions de Classe B.

Les statuts ne pourront être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts et recueillant une majorité qualifiée dans chaque catégorie A, B et C.

Art. 7. Tout transfert (par le biais d'une vente ou toute autre forme de transfert) d'action de la Société sera soumis aux conditions des présents statuts.

Chaque action confère à son propriétaire un droit dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des actionnaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

La cession d'actions doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 8. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie 1 (non-résidents) ou de la catégorie 2 (résidents). Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "1" ou pouvoir de signature "2".

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans.

Ils sont rééligibles et toujours révocables. Les administrateurs peuvent être révoqués à la majorité des voix de l'assemblée générale des actionnaires, avec majorité dans chaque catégorie A, B et C.

Les actionnaires de la catégorie B proposent de façon exclusive des candidats à la nomination au sein du Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire détenant une participation supérieure ou égal à 20% des actions de la catégorie B a le droit de proposer administrateur. L'actionnaire majoritaire au sein des actionnaires de la catégorie B nomme le surplus, le cas échéant.

Les décisions de nomination sont prises à la majorité simple de l'Assemblée des actionnaires.

Les actionnaires ne peuvent refuser plus de deux candidats proposés pour un même poste d'administrateur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les membres restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé, notamment celles dont la souscription est destinée aux employés clef (dont le revenu est supérieur à cent mille euros (EUR 100.000,-) de la Société ou de ses filiales et sous filiales.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élit en son sein son président.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre membres, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. En toute circonstance, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les membres qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les membres auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à l'unanimité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie 1 et d'un administrateur de la catégorie 2.

Art. 10. En outre, les opérations de la société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans. Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Si l'assemblée générale des actionnaires de la société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire(s) aux comptes est supprimée.

Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 21 mai de chaque année à 14:30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les décisions qui relèvent de la compétence de l'assemblée générale sont par principe prises à la majorité des voix présentes ou représentées. Les décisions modificatives des statuts sont prises dans les formes prescrites par la loi et en recueillant une majorité qualifiée dans chaque catégorie A, B et C, sans préjudice des prérogatives du conseil d'administration relatives aux augmentations du capital social dans les limites du capital autorisé.

Art. 15. Sur les bénéfices nets annuels de la société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Les montants distribuables seront distribués dans l'ordre suivant:

1) en payant aux actionnaires un montant égal au montant apporté par chacun d'eux jusqu'à la date de la distribution, au pro-rata du nombre d'Actions de Classe A, B et C détenues respectivement par chaque actionnaire.

2) en payant aux détenteurs d'Action de Classe A, un montant, si disponible, égal au Hurdle Rate, proportionnellement au nombre d'Actions de Classe A détenues par les actionnaires de Classe A.

Dans les présents Statuts, "Hurdle Rate" signifie le montant égal à l'intérêt de huit pourcent (8%) par année (calculé annuellement) pour les cinq (5) premières années puis de six pourcents (6%) pour les années suivantes sur (i) les montants apportés (par souscription aux Actions de Classe A, par des avances en compte courant d'actionnaires par les actionnaires détenteurs d'actions de Classe A calculés depuis la date de chaque apport jusqu'au jour où une distribution est faite aux actionnaires de classe A sous quelque forme que ce soit, à savoir dividendes, intérêts, rachat d'actions, ou remboursement d'emprunt. Comme il n'y a pas de garantie que l'investissement de la Société va être prospère ou que les objectifs

commerciaux de la Société vont être atteints totalement ou en partie, le Hurdle Rate ne peut pas être considéré comme un minimum garanti à chaque associé commanditaire.

3) en payant aux actionnaires détenteurs d'actions de Classe C un montant égal à vingt-cinq pourcent (25%) du Hurdle Rate (le "Catch Up Rate"), au pro-rata du nombre d'Actions de Classe C détenues respectivement par ces actionnaires.

4) toute somme distribuée restante sera répartie comme suit:

Pour quatre-vingt pourcent (80%) aux détenteurs d'Action de Classe A, proportionnellement au nombre d'Actions de Classe A détenues par les actionnaires de classe A.

Pour vingt pourcent (20%) aux détenteurs d'Action de Classe C, proportionnellement au nombre d'Actions de Classe C détenues par ces actionnaires commanditaires.

Les dividendes ainsi que boni de liquidation peuvent être distribués en nature à condition que tous les actionnaires soient traités de manière juste et égale en proportion de leurs droits respectifs.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Les présentes règles d'affectation des bénéfices sont susceptibles d'être modifiées au cours de la vie sociale par l'Assemblée des actionnaires aux conditions prévues par la loi ou les statuts.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges à l'encontre de la Société et ensuite les prêts accordés par les actionnaires à la Société, incluant les intérêts capitalisés et les intérêts échus et non payés qui sont tous subordonnés aux créances mentionnées ci-devant,

le boni de liquidation sera distribué par le liquidateur dans l'ordre suivant et sous réserve des résultats disponibles, le remboursement complet de la valeur nominale des actions de Classe A, B et C, incluant la prime d'émission qui y est attachée.

Pour les Actionnaires Défaillants de classe A, à proportion de leurs apports respectifs, remboursement complet, de la valeur nominale de leurs Actions de Classe A, incluant la prime d'émission qui y est attachée, si elles n'ont pas déjà été rachetées, sous réserve du paiement de toutes les autres dettes de la Société et sous réserve de la déduction, si nécessaire, d'une indemnité pour les actionnaires non défaillant destiné au paiement toute dette additionnelle (y compris fiscale).

Pour les Actionnaires de classe A (autres que les Actionnaires Défaillants de classe A), à proportion de leur détention respective d'Actions de Classe A, jusqu'à ce qu'un montant égal au Hurdle Rate ait été entièrement payé, dans l'hypothèse où il n'a pas déjà été payé durant la vie de la Société.

Pour les Actionnaires détenteurs d'Actions de Classe C, jusqu'à ce qu'un montant égal à vingt-cinq pourcent (25%) du Hurdle Rate ait été entièrement payé, dans l'hypothèse où il n'a pas déjà été payé durant la vie de la Société.

Et pour le solde:

(i) Pour quatre-vingts pourcent (80%) aux détenteurs d'Action de Classe A (autres que les Actionnaires Défaillants) proportionnellement au nombre d'Actions de Classe A détenues par ces actionnaires de classe A; et

(ii) Pour vingt pourcent (20%) aux détenteurs d'Action de Classe C (autres que les Actionnaires Défaillants), proportionnellement au nombre d'Actions de Classe C détenues par ces actionnaires commanditaires.

Art. 17. La Société doit indemniser et dégager de sa responsabilité, dans les limites prévues par la loi, toute personne qui est ou était Président, directeur, dirigeant, employé de la Société, ou tout agent ou conseiller du Président, qui est ou était directeur, dirigeant, ou employé de ce conseiller, ou qui agit ou agissait à la requête du Président en tant que Président, directeur, dirigeant, employé ou agent d'autres sociétés, association, co-entreprise, fiducie ou tout autre entreprise, contre toute perte, plainte, demande en dommages et intérêts, ou responsabilité (incluant les frais légaux) encourus par cette personne en quelque matière que ce soit (criminelle ou civile) qui surviennent dans le cadre ou en relation avec l'activité ou les affaires de la Société, excepté le cas où une telle perte, plainte, demande en dommages et intérêts, ou responsabilité est principalement attribuable à la mauvaise foi de la personne, à une fraude ou de son comportement malveillant, et, concernant tout action criminel ou procès, à condition que cette personne n'ait pas disposé d'éléments raisonnables qui aient pu l'avertir que sa conduite était contraire à la loi.

Les dépenses induites pour la défense dans le cadre d'une action civile ou criminelle, plainte ou procès, pourront être payées par la Société avant l'issue de l'action, procès ou plainte à réception d'un engagement de ou pour la personne indemnisée de repayer ce montant s'il est finalement déterminé qu'elle n'était pas en droit d'être indemnisée par la Société comme prévu dans les présents statuts.

L'indemnisation et les autres droits régis par cet Article n'excluent pas les droits auxquels toute personne indemnisée a droit en vertu d'un contrat, d'un vote des actionnaires, ou autre, et ces droits s'étendent au bénéfice des héritiers et exécuteurs testamentaires de toutes ses personnes.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Neuvième résolution

L'assemblée nomme comme administrateurs:

- Monsieur Philippe NGUYEN-CONG-DUC, né le 31 janvier 1958 à Saint-Maur-des-Fossés en France, domicilié au 150, boulevard Saint-Germain, F-75006 Paris,
- Monsieur Jean-Michel ABOUHAMAD de TARRAZI, né le 3 août 1978 à Beyrouth, Liban, domicilié professionnellement au 17, boulevard Raspail, F-75007 Paris
- Monsieur Marc VANHELLEMONT, né le 13 décembre 1969 à Moresnet - Belgique et domicilié professionnellement au 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg; et
- Madame Martine BRUWIER, née le 8 juillet 1970 à Verviers - Belgique et domiciliée professionnellement au 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Dixième résolution

Les administrateurs sont affectés aux catégories 1 et 2 de la manière suivante:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie 1:

- Monsieur Philippe NGUYEN-CONG-DUC, préqualifié et
- Monsieur Jean-Michel ABOUHAMAD de TARRAZI, préqualifié

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie 2:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, préqualifié;
- Madame Martine BRUWIER, préqualifiée;

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Krecké, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 janvier 2015. 2LAC/2015/1301. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012572/390.

(150015319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Habitat Concept & Immobilier s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4580 Differdange, 13-15, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 169.066.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015060/9.

(150017774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Hottinger Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 82.359.

En date du 27 janvier 2015, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015015059/13.

(150017935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.549.310.600,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 118.247.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of November.

In front of Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette.

There appeared

Celanese US Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office located at 1209, Orange Street, 19801 New Castle, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3780476 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. The appearer is the sole shareholder of "Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.247, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, on 18 July 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 1788, dated 25 September 2006 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted on 10 September 2014, by Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg not yet published in the Mémorial C.

II. That the 4,744,894 (four million, seven hundred forty-four thousand, eight hundred ninety-four) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,074,821,200 (one billion, seventy-four million, eight hundred twenty-one thousand, two hundred Euros), so as to increase it from its current amount of EUR 474,489,400 (four hundred seventy-four million, four hundred eighty-nine thousand, four hundred Euros) to EUR 1,549,310,600 (one billion, five hundred forty-nine million, three hundred ten thousand, six hundred Euros) by the issuance of 10,748,212 (ten million, seven hundred forty-eight thousand, two hundred twelve) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each;

3. Subscription and payment by Celanese US Holdings LLC of the new shares by a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow the Sole Shareholder to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company with effect as of the date of these resolutions by an amount of EUR 1,074,821,200 (one billion, seventy-four million, eight hundred twenty-one thousand, two hundred Euros), so as to increase it from its current amount of EUR 474,489,400 (four hundred seventy-four million, four hundred eighty-nine thousand, four hundred Euros) to EUR 1,549,310,600 (one billion, five hundred forty-nine million, three hundred ten thousand, six hundred Euros).

thousand, six hundred Euros), by the issuance of 10,748,212 (ten million, seven hundred forty-eight thousand, two hundred twelve) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each (the “New Shares”) in favor of the Sole Shareholder, subject to the payment of a global share premium of EUR 41 (forty-one Euros) (the “Global Share Premium”).

The subscription price for the New Shares (including the Global Share Premium) to be fully paid up through a contribution in kind consisting of receivables held by the Sole Shareholder (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares referred to above by a contribution in kind with effect as of the date of these resolutions.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, pre-named. The Sole Shareholder declares to subscribe the New Shares and to pay them entirely by the Contribution.

The subscription for the New Shares (including the Global Share Premium) have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Description of the contribution

A receivable in the principal amount of EUR 1,051,486,875 (one billion, fifty-one million, four hundred eighty-six thousand six hundred seventy-five Euros) and accrued and unpaid yield thereon in an aggregate amount of EUR 23,334,366 (twenty-three million, three hundred thirty-four thousand, three hundred sixty-six Euros).

Valuation

The net value of the Contribution is EUR 1,074,821,241 (one billion, seventy-four million, eight hundred twenty-one thousand, two hundred forty-one Euros).

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution dated 20 November 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it with it to the formality of registration.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- Mr. Jean-François Findling, with professional address at 10-12 Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, manager of category A;
- Mr. John Sutherland, with a professional address at 4a, rue Henri Schnadt. L-2530 Luxembourg, manager of category A;
- Mr. Hicham Maâtoug, Am Unisys-Park 1, 65843 Sulzbach, Germany, manager of category A;
- Mr. Ronnie D. Berry, with a professional address at 222 West Las Colinas Blvd., Suite 900N, Irving, Texas 75039, manager of category B; and
- Mr. Jiong (Thomas) Liu, with a professional address at 222 West Las Colinas Blvd., Suite 900N, Irving, Texas 75039, manager of category B.

all here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established 20 November 2014;

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act as follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company now composed of:

- Celanese US Holdings LLC: 15,493,106 (fifteen million, four hundred ninety-three thousand, one hundred six) shares.

The notary acts that the 15,493,106 (fifteen million, four hundred ninety-three thousand, one hundred six) shares, representing the whole share capital of the Company are presented so that the meeting can validly decide on the resolution taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at EUR 1,549,310,600 (one billion, five hundred forty-nine million, three hundred ten thousand, six hundred Euros) represented by 15,493,106 (fifteen million, four hundred ninety-three thousand, one hundred six) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each.”

No other amendment shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about 7,000 Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Celanese US Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, 19801 New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3780476 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'Associé Unique de «Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.247, constituée par acte pris par Maître Henri Hellinkx, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1788, en date du 25 septembre 2006 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés et refondus pour la dernière fois par un acte pris le 10 septembre 2014 par Maître Henri Hellinckx, notaire public résident à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C.

II - Que les 4,744,894 (quatre million sept cent quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales ayant une valeur nominale de 100 Euros (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.074.821.200 EUR (un milliard soixante-quatorze million huit cent vingt-et-un mille deux cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de 474.489.400 EUR (quatre cent soixante-quatorze million quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent Euros) à 1.549.310.600 EUR (un milliard cinq cent quarante-neuf million trois cent dix mille six cent Euros) par l'émission de 10.748.212 (dix million sept cent quarante-huit mille deux cent douze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 Euros (cent Euros) chacune;

3. Souscription et paiement par Celanese US Holdings LLC des nouvelles parts sociales par un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en

autre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société avec effet à compter de la date de ces résolutions d'un montant de 1.074.821.200 EUR (un milliard soixante-quatorze million huit cent vingt-et-un mille deux cent Euros), afin de le porter de son montant actuel de 474,489,400 EUR (quatre cent soixante-quatorze million quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent Euros) à 1.549.310.600 EUR (un milliard cinq cent quarante-neuf million trois cent dix mille six cent Euros), par l'émission de 10.748.212 (dix million sept cent quarante-huit mille deux cent douze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), en faveur de l'Associé Unique, soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 41 EUR (quarante-et-un Euros).

Le prix de souscription pour les Nouvelles Parts Sociales (y compris la Prime d'Emission) devant être entièrement payées par un apport en nature constant en des créances détenues par l'Associé Unique (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature avec effet à compter de la date de ces résolutions.

Souscription - Paiement

Intervient alors le Associé Unique, précité. L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les payer entièrement au moyen de l'Apport.

La souscription des Nouvelles Parts Sociales (y compris la Prime d'Emission) a été entièrement payée par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Description de l'apport

Une créance d'un montant principal de EUR 1.051.486.875 (un milliard cinquante-et-un million quatre cent quatre-vingt-six million huit cent soixante-quinze) et le rendement couru et impayé d'un montant global de 23.334.366 EUR (vingt-trois million trois cent trente-quatre mille trois cent soixante-six Euros).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 1.074.821.241 EUR (un milliard soixante-quatorze million huit cent vingt-et-un mille deux cent quarante-et-un Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport datée du 20 novembre 2014, qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

(a) Mr. Jean-Francois Findling, avec adresse professionnelle au 10-12 Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;

(b) Mr. John Sutherland, avec adresse professionnelle au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;

(c) Mr. Hicham Maâtoug, avec adresse professionnelle au Am Unisys-Park 1, 65843 Sulzbach, Allemagne, gérant de catégorie A;

(d) Mr. Ronnie D. Berry, avec adresse professionnelle au 222 West Las Colinas Blvd., Suite 900N, Irving, Texas 75039, gérant de catégorie B; and

(e) Mr. Jiong (Thomas) Liu, avec adresse professionnelle au 222 West Las Colinas Blvd., Suite 900N, Irving, Texas 75039, gérant de catégorie B;

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu des provisions de la déclaration sur la valeur de l'apport datée du 20 novembre 2014;

agissant en leur qualité des gérants de la Société, requièrent le notaire d'acter comme suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature tel que décrit ci-dessus, s'accordent expressément avec la description de l'Apport, avec leur évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport qui a été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- Celanese US Holdings LLC: 15.493.106 (quinze million quatre cent quatre-vingt-treize mille cent six) parts sociales.

Le notaire constate que les 15.493.106 (quinze million quatre cent quatre-vingt-treize mille cent six) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessus.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à 1.549.310.600 EUR (un milliard cinq cent quarante-neuf million trois cent dix mille six cent Euros), représentés par 15.493.106 (quinze million quatre cent quatre-vingt-treize mille cent six) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune.»

Aucune autre modification doit être faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ 7.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015014119/239.

(150017310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Services Domotiques et Informatiques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 116.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015015312/10.

(150017683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

DFT Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.957.

EXTRAIT

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 26 janvier 2015 de son mandat de Commissaire de la société DFT INVEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 142 957 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015014952/16.

(150017776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

CTO Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 110.962.

—
EXTRAIT

Le liquidateur a pris la décision en date du 23 janvier 2015 que la société FIDUCENTER SA, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015014930/12.

(150017957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

M&G International S.à r.l., Mossi & Ghisolfi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.549.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.908.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

M&G CHEMICALS, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 174.890,

represented by Mr Federico FRANZINA, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12th December 2014.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the prequalified Board member and mandatory acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The company M&G CHEMICALS, prequalified, is the sole shareholder (the Sole Shareholder), holder of the whole corporate capital of the Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the name of MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.à r.l. en abrégé M&G INTERNATIONAL S.à r.l., having its registered office at 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with a corporate capital of EUR 150,104,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 86.908 (the Company), incorporated before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, pursuant to a deed dated 25th February 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1015 dated 3rd July 2002.

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 20th December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 402 dated 13th February 2014.

II. The corporate capital of the Company is set at EUR 150,104,000.- (one hundred fifty million one hundred four thousand Euro), represented by 150,104 (one hundred fifty thousand one hundred four) corporate units with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.

III. The purpose of these resolutions is the following:

1. to convert the 150,104 (one hundred fifty thousand one hundred four) corporate units having a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each into 150,104 (one hundred fifty thousand one hundred four) corporate units without designation of a par value;

2. to convert, with effect as from 01/01/2014, the amount of the Company's corporate capital of EUR 150,104,000.- (one hundred fifty million one hundred four thousand Euro) represented by 150,104 (one hundred fifty thousand one hundred four) corporate units without designation of a par value into an amount of USD 207.008.426,40 (two hundred seven million eight thousand four hundred twenty-six US Dollars and forty cents) by applying the exchange rate as of 31/12/2013 of EUR 1.- for USD 1.3791 fixed by the European Central Bank (ECB) and to adopt the US Dollars as functional currency of the Company;

3. to reduce the Company's corporate capital by an amount of USD 20,459,426.40 (twenty million four hundred fifty nine thousand four hundred twenty six US Dollars and forty cents) by allocating the same amount to a free reserve in the books of the Company;

4. to replace the 150.104 (one hundred fifty thousand one hundred four) Company's corporate units, with 1,865,490,000 (one billion eight hundred sixty five million four hundred ninety thousand) corporate units of a par value of USD 0.1 (ten US cents) each;

5. to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company which shall be read henceforth as follows:

" **Art. 6.1.** The subscribed capital is set to USD 186,549,000,-(one hundred eighty six million five hundred forty nine thousand US Dollars) represented by 1,865,490,000 (one billion eight hundred sixty five million four hundred ninety thousand) corporate units with a nominal value of USD 0.1 (ten cents) each."

IV. These facts having been stated, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In order to enable the conversion of the corporate capital of the Company as mentioned above, the Sole Shareholder resolves to convert the 150,104 (one hundred fifty thousand one hundred four) corporate units having a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each into 150,104 (one hundred fifty thousand one hundred four) corporate units without designation of a par value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert, with effect as from 01/01/2014, the amount of the corporate capital of EUR 150,104,000.-(one hundred fifty million one hundred four thousand Euro) represented by 150,104 (one hundred fifty thousand one hundred four) corporate units without designation of a par value into an amount of USD 207.008.426,40 (two hundred seven million eight thousand four hundred twenty-six US Dollars and forty cents) by applying the exchange rate as of 31/12/2013 of EUR 1.- for USD 1.3791 fixed by the European Central Bank (ECB) and to adopt the US Dollars as functional currency of the Company.

Third resolution

Moreover, considering that by applying the exchange rate EUR/USD fixed by the European Central Bank (ECB) on 11th of December 2014 of EUR 1.- for USD 1.2428 the amount of the corporate capital would have amounted to USD 186,549,251.20 (One hundred eighty six million five hundred forty nine thousand two hundred fifty one US Dollars and twenty cents), it being understood that the Sole Shareholder wishes to have a corporate capital of EUR 186,549,000 (i.e. being a multiple of at least one thousand), the Sole Shareholder resolves to reduce the corporate capital by an amount of USD 20,459,426.40 (twenty million four hundred fifty nine thousand four hundred twenty six US Dollars and forty cents) by allocating the same amount to a free reserve in the books of the Company.

Fourth resolution

As a result of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to fix the corporate capital of the Company at USD 186,549,000,- (one hundred eighty six million five hundred forty nine thousand US Dollars) divided into 150.104 (one hundred fifty thousand one hundred four) corporate units without designation of a par value.

Fifth resolution

Moreover, in order to adapt them to the new currency of the corporate capital in USD, the Sole Shareholder resolves to cancel and to replace the 150.104 (one hundred fifty thousand one hundred four) corporate units without par value, with 1,865,490,000 (one billion eight hundred sixty five million four hundred ninety thousand) corporate units of a par value of USD 0.1 (ten US cents) each, all the corporate units being held by the Sole Shareholder.

Sixth resolution

As a consequence of the above, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company which shall be read henceforth as follows:

" **Art. 6.1.** The subscribed capital is set to USD 186,549,000,- (one hundred eighty six million five hundred forty nine thousand US Dollars) represented by 1,865,490,000 (one billion eight hundred sixty five million four hundred ninety thousand) corporate units with a nominal value of USD 0.1 (ten cents) each."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this deed is estimated at approximately EUR 1,400.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date above written, at the beginning of this document.

The document having been read to the Board member and mandatory appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze. Le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M&G CHEMICALS, une société anonyme ayant son siège social au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.890,

ici représentée par Monsieur Federico FRANZINA, employé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, muni des pouvoirs nécessaires afin d'engager valablement la société par sa signature individuelle conformément à l'article 10.7 des statuts de la société M&G CHEMICALS et, plus particulièrement, dans le cadre des présentes résolutions de l'associé unique, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le membre du Conseil et mandataire de la partie comparante prénommé, ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La société M&G CHEMICALS est l'associé unique (l'Associé Unique) détentrice de la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous le nom de MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.à.r.l. en abrégé M&G INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de EUR 150.104.000 et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.908 (la Société), constituée suivant un acte reçu en date du 25 février 2002 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1015 du 3 juillet 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 402 du 13 février 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 150.104.000,- (cent cinquante millions cent quatre mille euros) représenté par 150.104 (cent cinquante mille cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

III. Le but des présentes résolutions est le suivant:

1. de convertir les 150.104 (cent cinquante mille cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune en 150.104 (cent cinquante mille cent quatre) parts sociales sans désignation de valeur nominale;

2. de convertir, avec effet au 01/01/2014, le montant du capital social de la Société de EUR 150.104.000,- (cent cinquante millions cent quatre mille euros) représenté par 150.104 (cent cinquante mille cent quatre) parts sociales sans désignation de valeur nominale en un montant de USD 207.008.426,40 (deux cent sept millions huit mille quatre cent vingt-six USDollars et quarante centimes) par application du taux de conversion au 31/12/2013 de EUR 1,- pour USD 1,3791 fixé par la Banque Centrale Européenne (ECB) et d'adopter le Dollar des Etats-Unis comme devise fonctionnelle;

3. de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 20.459.426,40, (vingt millions quatre cent cinquante-neuf mille quatre cent vingt-six US Dollars et quarante cents) en affectant le même montant à une réserve libre dans les livres de la Société;

4. d'annuler et de remplacer les 150.104 (cent cinquante mille cent quatre) parts sociales de la Société, par 1.865.490.000 (un milliard huit cent soixante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,1 (dix cents) chacune;

5. de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital souscrit de la société est fixé à USD 186.549.000 (cent quatre-vingt-six millions cinq cent quarante-neuf mille US Dollars US Dollars) représenté par 1.865.490.000 (un milliard huit cent soixante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,1 (dix cents) chacune."

IV. Ceci ayant été établi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de permettre la conversion du capital social décrite ci-dessus, l'Associé Unique décide de convertir les 150.104 (cent cinquante mille cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune en 150.104 (cent cinquante mille cent quatre) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet au 01/01/2014, le montant du capital social de EUR 150.104.000,- (cent cinquante millions cent quatre mille euros) représenté par 150.104 (cent cinquante mille cent quatre) parts sociales sans désignation de valeur nominale en un montant de USD 207.008.426,40 (deux cent sept millions huit mille quatre cent vingt-six US Dollars et quarante centimes) par application du taux de conversion au 31/12/2013 de EUR 1,- pour USD 1,3791 fixé par la Banque Centrale Européenne (ECB) et d'adopter le Dollar des Etats-Unis comme devise fonctionnelle.

Troisième résolution

En outre, en considérant que par l'application du taux de conversion EUR/USD fixé par la Banque Centrale Européenne (ECB) le 11 décembre 2014 de EUR 1,- pour USD 1,2428, le capital social aurait été d'un montant de USD 186.549.251,20, (cent quatre-vingt-six millions cinq cent quarante-neuf mille deux cent cinquante et un US Dollars et vingt cents), étant donné que l'Associé Unique souhaite avoir un capital social de EUR 186,549,000 (c-a-d étant un multiple de mille au moins), l'Associé Unique décide de réduire le capital social d'un montant de USD 20.459.426,40, (vingt millions quatre cent cinquante-neuf mille quatre cent vingt-six US Dollars et quarante cents) en affectant le même montant à une réserve libre dans les livres de la Société.

Quatrième résolution

Suite à ce qui précède, l'Associé Unique décide de fixer le capital social de la Société à USD 186.549.000,- (cent quatre-vingt-six millions cinq cent quarante-neuf mille US Dollars représenté par 150.104 (cent cinquante mille cent quatre) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

En outre, en vue de les adapter à la nouvelle devise du capital social en USD, l'Associé Unique décide d'annuler et de remplacer les 150.104 (cent cinquante mille cent quatre) parts sociales sans désignation de valeur nominale, par 1.865.490.000 (un milliard huit cent soixante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,1 (dix cents) chacune, la totalité des parts sociales étant détenues par l'Associé Unique.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital souscrit de la société est fixé à USD 186.549.000 (cent quatre-vingt-six millions cinq cent quarante-neuf mille US Dollars) représenté par 1.865.490.000 (un milliard huit cent soixante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,1 (dix cents) chacune."

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.400,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du Conseil et mandataire comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la prédite personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015014477/198.

(150017202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

SSCP Vision Parent S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.879.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eight of December.

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, civil law notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SSCP Vision S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, and in the process of registration with the Trade and Companies Registry of Luxembourg,

(the "Unlimited Shareholder")

and

SSCP Vision Holdings S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, and in the process of registration with the Trade and Companies Registry of Luxembourg,

(the "Limited Shareholder")

Together the "Shareholders"

Represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société en commandite par actions" which they declared to organize among themselves:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SSCP Vision Parent S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in article 8.1 (the "Manager");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the 1915 Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an undetermined duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) ("actions de commandité", the "Unlimited Shares"), held by the Unlimited Shareholder and twenty-seven thousand nine hundred (27,900) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares"), held by the Limited Shareholder.

5.1.1 "Shares" means the Unlimited Shares and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.2 "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

5.1.3 "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Shares;

5.1.4 "Limited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Limited Shares.

5.1.5 All the Limited Shares are and shall be issued as redeemable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law, these Articles and the following conditions:

a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);

b) the Limited Shares are redeemable at the initiative and by decision of the Manager at the price equivalent to the fair market value determined by the Manager in good faith at the time of the repurchase;

c) notice of redemption shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law.

5.1.6 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is five million euros (EUR 5,000,000.-).

5.1.7 Within the limits set out by these Articles and the 1915 Law, the Manager is authorised and empowered to issue new Shares and any type of instruments convertible into Limited Shares (and upon exercise of these instruments, issue the relevant Limited Shares) ("Manager Issued Shares"), up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the publication of the notarial act of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.1.8 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this article 5 in order to reflect and record any change of issued share capital made pursuant to article 5.1.7;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with the 1915 Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account (including, without limitation thereto, by way of repayment, distribution, repurchase or otherwise) are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 Without prejudice to articles 5.1.5 to 5.1.7, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

5.7 The Company may acquire its Shares in accordance with the 1915 Law and these Articles.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 Without prejudice of the transfer restrictions that may be contained in any investment agreement entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), the Unlimited Shares are freely transferable.

7.2 Without prejudice of the provisions of any investment agreement entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), each Limited Shareholder agrees that it will not sell, assign, transfer, pledge or grant a security interest over any of its Limited Shares other than with the prior consent of the Manager.

8. The manager.

8.1 The Company will be managed by SSCP Vision S.à.r.l. in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by the 1915 Law or these Articles to a Shareholders' meeting.

8.3 The Manager may not be removed from office except for material breach of these Articles, gross negligence or wilful misconduct, and subject to the passing by a Shareholders' meeting of a resolution adopted at unanimity of the Shareholders in the Company.

8.4 If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders' Resolution passed in

accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law. The Manager to be removed will not have any veto right in its capacity as Unlimited Shareholder relating to its removal and/or replacement. A removal of a Manager will not terminate the Company.

8.5 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and the supervisory board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a Shareholders' meeting is held. Any administrator will convene a Shareholders' meeting in accordance with the Articles within fifteen days of his appointment, which Shareholders' meeting shall be adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law. An administrator will be liable only for the performance of his mandate.

9. Representation. Subject as provided by the 1915 Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the Manager, acting by any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager except that the first Daily Manager or Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' meeting.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by the 1915 Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholder shall not act on behalf of the Company other than by exercising their rights as shareholders in Shareholders' meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Supervisory board.

12.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the Shareholders' meeting, for a period not exceeding six (6) years (the "Supervisory Board").

12.2 The members of the Supervisory Board may be removed at any time and without justification by a resolution of the Shareholders' meeting. The members of the Supervisory Board will remain in function until their successors have been appointed.

12.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

12.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

12.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The shareholders' meeting (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager by the 1915 Law. As envisaged by article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles only with the prior agreement of the Manager (subject as provided in article 8.4); measures requiring the prior agreement of the Manager will include, without limitation:

(i) any decision of the Shareholders relating to the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;

(ii) any decision of the Shareholders relating to the alteration of these Articles (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the Authorised Capital);

- (iii) any decision of the Shareholders relating to any change in the nature of the activities of the Company;
- (iv) any decision of the Shareholders relating to a change in the Company's nationality;
- (v) any decision of the Shareholders regarding any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;
- (vi) any decision of the Shareholders in relation to the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;
- (vii) any decision of the Shareholders on the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;
- (viii) any decision of the Shareholders in connection with the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the Manager;
- (ix) any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the Manager as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 it shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 its decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and articles 13.5 and 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6 Extraordinary Shareholders' Meetings:

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by video-conference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the third Friday of the month of June at 02:30 p.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Manager and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Business year and annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Manager.

14.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with the 1915 Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of the 1915 Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

15.3 Subject to the provisions of the 1915 Law (in particular, subject to article 72-2 of the 1915 Law) and these Articles, the Manager may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of the 1915 Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

2) The first annual Shareholders' Meeting shall be held in 2016.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount EUR
SSCP Vision S.à r.l.	3,100 Unlimited Shares	EUR 3,100.-
SSCP Vision Holdings S.C.A.	27,900 Limited Shares	EUR 27,900.-
TOTAL	31,000 Shares	EUR 31,000.-

SSCP Vision S.à r.l., prenamed declared to subscribe to three thousand one hundred (3,100) Unlimited Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) and fully paid it by contribution in cash, so that the sum of three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

SSCP Vision Holdings S.C.A., prenamed declared to subscribe to twenty-seven thousand nine hundred (27,900) Limited Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully paid them by contribution in cash so that the sum of twenty-seven thousand nine hundred euros (EUR 27,900.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,800 euros.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary shareholders' meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital, passed, through their proxyholder, the following resolutions:

- 1) The Company shall have its Registered Office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel;
- 2) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a six (6) year duration and with immediate effect:
 - Dalia Bleyer, born on 17 June 1983 in Alytus, Lithuania, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand Duchy of Luxembourg;
 - James Andrew Lees, born on 31 January 1978 in Belfast, United Kingdom, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mark Wanless, with professional address at 11-15 Seaton Place, St. Helier, JE4 OQH Jersey, British Islands.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxyholders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

SSCP Vision S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg. (ci-après le "Commandité")

SSCP Vision Holdings S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg;

(ci-après le "Commanditaire"),
ensemble ci-après les "Actionnaires".

Ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu des procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme, Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SSCP Vision Parent S.C.A. (la "Société"), une société à commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le gérant, comme défini dans l'article 8.1 (le "Gérant");

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des Actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et la Loi de 1915.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant considère comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant considère comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi de 1915) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou du capital non appelé (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.9 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustée ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustées, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi de 1915 sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi de 1915.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Commandité"), détenues par le Commandité et vingt-sept mille neuf cent (27.900) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Commanditaire"), détenues par le Commanditaire.

5.1.1 "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance;

5.1.2 "Actionnaires" signifie les détenteurs à un moment donné d'Actions et "Actionnaire" sera défini en accordance;

5.1.3 "Actionnaire Commandité" signifie le détenteur à un moment donné des Actions de Commandité;

5.1.4 "Actionnaire Commanditaire" signifie le détenteur à un moment donné des Actions de Commanditaire.

5.1.5 Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises comme actions rachetables selon l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont rachetables en conformité avec l'article 49-8 de la Loi de 1915, ces Statuts et les conditions suivantes:

(a) les Actions de Commanditaire devront être libérées entièrement;

(b) les Actions de Commanditaire sont rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix équivalent à la valeur du marché déterminé par le Gérant de bonne foi au moment du rachat;

(c) un avis de rachat sera publié en conformité avec l'article 9 de la Loi de 1915.

5.1.6 La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR).

5.1.7 Dans les limites des Statuts et de la Loi de 1915, le Gérant est autorisé et a mandat d'émettre de nouvelles Actions et tout type d'instruments convertibles en Actions de Commanditaire (et lors de l'exercice de ces instruments, émettre les Actions de Commanditaire afférentes) (les "Actions Emises par le Gérant"), de temps à autre, jusqu'à la limite du Capital Autorisé et assujetti aux conditions suivantes:

(a) l'autorisation décrite ci-dessus prendra fin cinq ans après la publication de l'acte notarié de la constitution de la Société sous réserve qu'une nouvelle période ou périodes d'autorisation suivant cette période soit approuvée par des Résolutions des Actionnaires dans la mesure où cela est prévu dans la Loi de 1915;

(b) le Gérant peut limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant et peut émettre les Actions Emises par le Gérant aux personnes et au prix avec ou sans prime d'émission et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation des réserves ou tout autre moyen que le Gérant détermine, sous réserve de la Loi de 1915.

5.1.8 Le Gérant est autorisé à:

(a) entreprendre toutes les actions nécessaires ou utiles afin de modifier cet article 5 afin de refléter toute modification du capital social émis conformément à l'article 5.1.7;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les Actions Emises par le Gérant et acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant devant notaire.

5.2 Les Actions sont sous forme nominatives.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission (y compris, sans limitation, par voie de remboursement, distribution, rachat ou encore autrement) doivent être prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.6 Sans préjudice des articles 5.1.6 à 5.1.8, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions en conformité avec la Loi de 1915 et ces Statuts.

5.8 Dans le cas où des Actions sont émises selon des termes prévoyant qu'elles ne soient pas entièrement payées, le paiement de ce qui est dû devra être effectué au moment et selon les conditions fixés par le Gérant sous réserve que ces Actions soient traitées de façon égale.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considèrera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession d'actions.

7.1 Sans préjudice aux restrictions de transfert, qui pourraient être comprises dans tout accord d'investissement, conclu par, entre autres, la Société et son/ces Actionnaire(s), les Actions de Commandité seront cessibles librement.

7.2 Sans préjudice aux dispositions de tout accord d'investissement, conclu par, entre autres, la Société et son/ces Actionnaire(s), chaque Actionnaire Commanditaire accepte qu'il ne vend, attribue, transfère, gage ou accorde une sûreté sur aucune Action de Commanditaire, sauf avec l'accord préalable du Gérant.

8. Le gérant.

8.1 La Société sera administrée par SSCP Vision S.à r.l., en sa capacité de seul Actionnaire Commandité (le "Gérant").

8.2 Le Gérant a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi de 1915 et les présents Statuts et qui seront décidées par l'assemblée des Actionnaires.

8.3 Le Gérant ne peut être révoqué de ses fonctions excepté lors d'une violation substantielle de ces Statuts, faute grave ou dol, et à la condition de la prise d'une Résolution des Actionnaires lors d'une assemblée des Actionnaires, adoptée à l'unanimité des Actionnaires de la Société.

8.4 Dans le cas où à la suite de la révocation du Gérant de ses fonctions, il n'y a pas d'autre Gérant, le Gérant doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant qui doit être un Actionnaire Commandité, par Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et à la Loi de 1915. Le Gérant révoqué ne détiendra pas de droit de veto en sa capacité d'Actionnaire Commandité en relation avec sa révocation et/ou son remplacement. La révocation d'un Gérant ne dissoudra pas la Société.

8.5 Dans le cas de décès, incapacité légale ou incapacité d'agir par le Gérant, la Société ne sera pas dissoute et le Conseil de Surveillance pourra nommer un administrateur, qui sera ou non un Actionnaire, qui devra prendre des mesures urgentes et les mesures d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée des Actionnaires. Tout administrateur convoquera une assemblée des Actionnaires conformément aux Statuts dans les quinze jours suivant sa nomination, cette assemblée adoptera conformément aux conditions requises pour les modifications des Statuts et conformément à la Loi de 1915. Un administrateur sera responsable uniquement pour l'exercice de son mandat.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

9.1 le Gérant, agissant par le biais de représentant légal ou représentants légaux;

9.2 toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément aux articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gérance journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société peut être délégué par le Gérant à un ou plusieurs agents (chacun un "Gérant Journalier"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Un Gérant Journalier n'a pas besoin d'être Actionnaire.

10.3 La nomination et la révocation, pouvoirs, tâches et émoluments des Gérants Journaliers seront déterminés par le Gérant, à l'exception du premier Gérant Journalier ou des premiers Gérants Journaliers qui pourront être, mais sans obligation, nommés par l'assemblée des Actionnaires, ainsi que leurs pouvoirs, tâches et émoluments.

10.4 Le Gérant pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et pourra révoquer cet agent ou déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne sera délégué par le Gérant à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure où cela est requis par la Loi de 1915, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires ne devront pas agir pour le compte de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'Actionnaires dans des assemblées des Actionnaires de la Société et seront responsable uniquement afin de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime d'émission due, des Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure où pas encore payées).

12. Conseil de surveillance.

12.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée des Actionnaires, pour une période ne dépassant pas six (6) ans (le "Conseil de Surveillance").

12.2 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une Résolution des Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

12.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

12.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi de 1915.

12.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur les points que le Gérant déterminera.

13. Résolutions des actionnaires.

13.1 L'assemblée des Actionnaires (l'"Assemblée des Actionnaires") détiendra les pouvoirs qui lui sont attribuée selon ces Statuts ou la Loi de 1915, et n'aura pas les pouvoirs réservés au Gérant par la Loi de 1915. Tel que prévu par l'article 111 de la Loi de 1915, l'Assemblée des Actionnaires devra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts uniquement avec l'accord préalable du Gérant (tel que prévu à l'article 8.4); les mesures qui requièrent l'accord préalable du Gérant incluront:

(i) toute décision des Actionnaires concernant la liquidation, la dissolution, la mise en faillite, moratorium, gérance contrôlée, dissolution dans le cas de la perte de la moitié ou les trois quarts du capital social, la faillite ou toute procédure similaire, ou toute procédure ayant des effets comparables selon toute loi applicable;

(ii) toute décision des Actionnaires relative à la modification de ces Statuts (y compris toute décision afin d'étendre ou modifier l'autorisation relative au Capital Autorisé);

(iii) toute décision des Actionnaires relative au changement de nature des activités de la Société;

(iv) toute décision des Actionnaires relative au changement de nationalité de la Société;

(v) toute décision des Actionnaires relative à la fusion, la consolidation ou transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou autre transfert de tout ou substantiellement tout les actifs de la Société;

(vi) toute décision des Actionnaires relative à la déclaration ou à la distribution de tout dividende ou autre paiement provenant des profits distribuables de la Société;

(vii) toute décision des Actionnaires relative à la nomination et révocation de tout membre du Conseil de Surveillance;

(viii) toute décision des Actionnaires relative à l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas sous une forme acceptée par le Gérant;

(ix) toute autre décision des Actionnaires qui aurait un effet sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui aurait des conséquences néfastes sur les droits du Gérant tel que prévu dans ces Statuts ou sur l'existence de la Société.

13.2 Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire:

13.2.1 Il exercera les pouvoirs qui sont donnés à l'Assemblée des Actionnaires;

13.2.2 Ses décisions seront prises par résolution écrite et seront enregistrées dans un registre de résolutions tenu au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve de la Loi de 1915 et des dispositions prévues à l'article 13.5 et 13.6, les Résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter son engagement dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6 Assemblées extraordinaires des Actionnaires:

13.6.1 Une Assemblée extraordinaire des Actionnaires convoquée afin de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions sont représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, dans le cas applicable, le texte de ce qui concerne les objets ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première des conditions de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée sera convoquée, de la façon prévue dans ces Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée devra valablement délibérer sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.6.3 Lors des deux assemblées, les résolutions afin d'être adoptées, seront prises par les deux tiers des votes. Les votes ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

13.7 Une Assemblée des Actionnaires peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée des Actionnaires en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

13.9 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaire de vote tel que décrit dans la convocation envoyée relative à l'Assemblée des Actionnaires.

13.10 Les Actionnaires peuvent participer à une Assemblée des Actionnaires par voie de vidéoconférence ou de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractères techniques qui créent une participation effective à l'assemblée dans laquelle les délibérations existent sans interruption.

13.11 Le Gérant aura les pouvoirs et obligations de reporter une Assemblée des Actionnaires tel que permis dans la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra chaque année le troisième vendredi du mois de juin à 14h30, dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Gérant et les Commissaires aux Comptes peuvent convoquer une Assemblée des Actionnaires. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle se tienne dans une période d'un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital social en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

13.14 Un ou plusieurs des Actionnaires qui ensemble détiennent au moins dix pourcent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs points additionnels soient rajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires. Cette demande devra être envoyée au Siège Social par courrier recommandé, au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

14. Exercice social et comptes annuels.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année lors de la fin de l'année fiscale, les comptes annuels (compte de pertes et profits) sont établis par le Gérant.

14.3 Les comptes annuels sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de la Société.

15. Distribution sur actions.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et ces Statuts, la Société peut par Résolutions des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (en particulier, sous réserve de l'article 72-2 de la Loi de 1915) et ces Statuts, le Gérant pourra verser des dividendes intérimaires aux Actionnaires au pro rata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

16. Dissolution - Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

17. Interprétation et loi de 1915.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) Un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou Statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" ou "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivis des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi de 1915.

Provisions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première Assemblée annuelle des Actionnaires se tiendra en 2016.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit aux Actions comme suit:

	Nombres d'Actions	Montant souscrit en euros
SSCP Vision S.à r.l.	3.100 Actions de Commandité	EUR 3.100,-
SSCP Vision Holdings S.C.A.	27.900 Actions de Commanditaire	EUR 27.900,-
TOTAL	31.000 Actions	EUR 31.000,-

SSCP Vision S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à trois mille cent (3.100) Actions de Commandité, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et entièrement payée par un apport en numéraire, de sorte que la somme de trois mille cent euros (3.100,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

SSCP Vision Holdings S.C.A., susmentionnée, déclare souscrire à vingt-sept mille neuf cent (27.900) Actions de Commanditaire, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt-sept mille neuf cent euros (27.900,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à 1.800 euros.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement suivant la constitution de la Société, les Actionnaires ci-dessus représentant l'intégralité du capital social, ont pris, par le biais de leur représentant, les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat d'une durée de six (6) ans et avec effet immédiat:
 - Dalia Bleyer, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lithuania, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg;
 - James Andrew Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Mark Wanless, ayant son adresse professionnelle à 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, British Islands.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17256. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015013044/713.

(150015211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Family Office Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.890.

Je vous remets par la présente ma démission comme administrateur de votre société avec effet à la date de ce jour. Luxembourg, le 31 décembre 2014. Luc HANSEN.

Référence de publication: 2015014268/9.

(150016864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Valbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.120.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015014713/14.

(150017041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Angelmar Management CO, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.604.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 21 janvier 2015 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet immédiat de leur fonction de gérant catégorie A et de catégorie B de la Société:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Sidney Oury, né le 9 février 1980 à Tassin-la-Demi-Lune, France, avec adresse professionnelle au 4, avenue Bertie Albrecht, 75008 Paris, France,

- Monsieur Michael Israël, né le 21 septembre 1977 à Casablanca, Maroc, avec adresse professionnelle au 4, avenue Bertie Albrecht, 75008 Paris, France.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Roland Vigne, né le 24 mars 1974 à Paris, France, avec adresse professionnelle à Rua do Rocio, 450, Vila Olimpia, Sao Paulo, Brésil.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Jonathan Israël, né le 22 août 1987 à Casablanca, Maroc, avec adresse professionnelle au 4, avenue Bertie Albrecht, 75008 Paris, France.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Jonathan Israël, prénommé.

Gérant de catégorie B

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9098.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 janvier 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015014799/38.

(150017929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.
